

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

FRÉDÉRIC NOGUÈS

Le calcul du taux de nuptialité et de fécondité

Journal de la société statistique de Paris, tome 33 (1892), p. 417-418

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1892__33__417_0

© Société de statistique de Paris, 1892, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LE CALCUL DU TAUX DE NUPTIALITÉ ET DE FÉCONDITÉ,

Par M. Frédéric NOGUES.

L'idéal de la statistique est non pas de tirer de calculs plus ou moins ingénieux des moyennes stériles, mais de fournir à la science sociale des données exploitables, fécondes en résultats.

Si elle comprenait ainsi son rôle, la statistique gagnerait singulièrement en dignité et en importance ; elle deviendrait populaire.

Un fait d'une gravité exceptionnelle, le ralentissement excessif de la natalité française, l'appauvrissement continu de notre race, sollicite l'attention de l'opinion publique : les économistes le constatent, le déplorent, mais ils déclarent que le mal est incurable, parce que leur science est stérile sur ce point comme sur bien d'autres ; quant au législateur, il se montre dans cette question, comme d'ordinaire en matière sociale, infiniment au-dessous de sa tâche.

Au lieu de cette résignation musulmane, il conviendrait tout d'abord de demander à la statistique des données susceptibles d'inspirer autre chose que de vaines lamentations : quel est exactement le taux de la nuptialité, de la fécondité française non seulement dans le pays tout entier, mais suivant les régions ? Les chiffres fournis ont une valeur scientifique très discutable d'une part ; d'autre part, ils sont stériles.

En effet, on appelle d'ordinaire nuptialité soit le rapport du nombre annuel des mariages (m) au nombre des habitants d'un pays (P), soit au nombre des mariables ($P-m$) en divisant même ces derniers par sexe, soit le rapport entre les mariages à un âge donné et la population mariable du même âge et du même sexe.

Les résultats sont différents suivant la méthode employée. Prenons le calcul théoriquement le plus sérieux : la nuptialité par âge. Quelle est l'origine des chiffres fournis ? Le numérateur (m) fourni par la statistique de l'état civil est d'une exactitude rigoureuse ; le dénominateur ($P-m$) est emprunté au dénombrement, et à la colonne la plus fantaisiste, l'âge des recensés d'après leur propre déclaration, quand il s'agit de jeunes filles et de jeunes femmes ! Cette différence d'origine suffit à vicier le rapport $\frac{m}{P-m}$. Il serait facile de pousser la critique plus loin.

Si nous appelons *nuptialité* d'une femme à un âge donné la chance absolue qu'elle a de se marier, abstraction faite des avantages accessoires tels que la beauté, le chiffre de la dot, la situation des parents, etc., les chiffres ci-dessus n'ont qu'une valeur théorique très relative : en admettant que le mariage fût une loterie dans laquelle on eût tant pour cent des billets suivant l'âge, les indications seraient tout à fait discutables. Un petit livre de statistique populaire, l'*Every body's pocket cyclopædia*, donne ainsi la chance matrimoniale des jeunes misses anglaises par périodes quinquennales : si le taux a été calculé sur les chiffres du dénombrement, tant pour le numérateur que pour le dénominateur, le résultat doit être plus satisfaisant que le rapport donné par la statistique française.

Nous avons en France une machine lourde, compliquée, paresseuse mais dont

les produits ont une absolue valeur : c'est l'état civil ; si on la débarrassait de la paperasserie qui l'encombre, d'habitudes surannées qui ne sont pas en harmonie avec la vie moderne, si on la réorganisait pour la simplifier, l'employé de l'état civil deviendrait aisément un producteur d'éléments statistiques de premier ordre. D'autre part, si à côté de la statistique ministérielle pour laquelle les chiffres du recensement sont une matière indispensable, on rendait possible un travail de statistique locale empruntée uniquement à l'état civil, on aurait deux sources d'informations se contrôlant réciproquement et les causes d'erreur apparaîtraient. Il y a en France des cantons, des communes où la population recensée est née autochtone dans la proportion de 90, 95 et 98 p. 100 ; c'est un admirable terrain d'expérience. Ne pourrait-il pas y avoir dans chaque mairie un registre de population sur lequel il serait facile de suivre l'individu né dans la commune, de la naissance jusqu'à la mort en passant par le mariage ? Le recrutement ne fait-il pas un travail analogue pour le jeune soldat ? 100 filles sont nées en 1850 dans la commune de X... que sont-elles devenues en 1892 ? Une table de double extinction, mortalité et mariage, serait dressée et constituerait un document monographique du plus haut intérêt, analogue aux monographies si fort en honneur dans l'école Le Play, et beaucoup plus facile à établir.

La statistique démographique a un instrument précieux, l'état civil ; il serait facile de l'utiliser beaucoup mieux qu'on ne le fait actuellement.

Il y aurait lieu de faire des critiques et des remarques analogues au point de vue de la natalité et du taux de fécondité dont le calcul dépend absolument de la valeur du taux de nuptialité. Le rapport $\frac{n}{p}$ n'a aucune valeur. Si on rapproche les nais-

sances annuelles du nombre de femmes adultes de 15 à 50 ans (F.A.) ou plutôt les naissances annuelles légitimées des femmes adultes mariées, on a des résultats facilement comparables pour les différents pays ; mais dont la valeur intrinsèque utilisable est nulle ou à peu près, pour les motifs invoqués plus haut. Les monographies donneraient encore ici d'excellents résultats, si un registre communal de population les rendait possibles ; il suffirait que les renseignements relatifs au mariage, à la maternité, à la paternité, à la mort, fussent centralisés sur le registre de la commune d'origine.

Les révélations les plus précieuses et les plus inattendues seraient le résultat de ces monographies : on verrait clairement, par exemple, que la natalité rurale, intéressante entre toutes, a été plus ou moins compromise dans telle ou telle région pendant ces dix dernières années, suivant que la loi sur l'instruction obligatoire a été appliquée brutalement par une autorité préfectorale intransigeante, ou avec une sagesse progressive par un administrateur plus intelligent.

Un double vœu apparaît comme la conclusion naturelle de cette étude :

1° Simplification du travail de l'état civil, tel qu'il existe, et création d'un registre communal de population faisant de la commune d'origine le centre des renseignements démographiques ;

2° Notions de démographie et de statistique générale enseignées dans les écoles normales et exigées des secrétaires de mairie.

